

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2020**

L'an Deux mil vingt, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	11	<u>Procurations :</u>	00
<u>Membres présents :</u>	11	<u>Votants :</u>	11
<u>Absents :</u>	00		

Date de la convocation et de l'affichage : le 1^{er} décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Marc FLOMONT

DELIBERATION N° 23 12 2020 – Modification acompte salle des fêtes

Monsieur JACOB, Maire rappelle les modalités de location de salle des fêtes dont le système d'acompte qui représente 30% prix total de la location.

Compte tenu des difficultés de gestion du fait d'annulation mais aussi d'impayés, il propose de modifier le pourcentage de cet acompte.

Les membres réunis du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

De fixer l'acompte à 80 %

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du 10 décembre 2020

Fait à BRIMONT, 08 décembre 2020
Le Maire

André JACOB



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2020

L'an Deux mil vingt, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	00
Membres présents :	11	Votants :	11
Absents :	00		

Date de la convocation et de l'affichage : le 1^{er} décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Marc FLOMONT

DELIBERATION N° 24 12 2020 – Liste de travaux à compétences
Communauté Urbaine du Grand Reims

Monsieur JACOB, Maire rappelle les compétences dévolues à la Communauté Urbaine du Grand Reims en particulier voirie, éclairage public, eau et assainissement ...

A ce titre la commune doit se positionner sur la priorisation des travaux à exécuter sur la Commune de Brimont par la CUGR qui a compétence.

Les membres réunis du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

1. L'aménagement côté impair du trottoir rue du fort de la l'intersection de la rue de la Renardière jusqu'à l'intersection de la rue de la Libération.
2. La réfection totale de la rue de la paix (chaussée-trottoirs-éclairage-enfouissement des réseaux-stationnement)
3. La réfection totale de la rue des Orfèvres (chaussée-trottoirs-éclairage-enfouissement des réseaux-stationnement)
4. La réfection totale de la rue de Verdun - rue Saint Eloy (chaussée-trottoirs-éclairage-enfouissement des réseaux-stationnement).
5. La réfection totale de la rue des Acacias (chaussée-trottoirs-éclairage-enfouissement des réseaux-stationnement).

*A noter que la rue Pasteur n'est pas dans la liste (travaux déjà programmés). L'étude débutera en 2021.

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du 10 décembre 2020

Fait à BRIMONT, 08 décembre 2020
Le Maire

André JACOB



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Marne
Commune de Brimont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2020

L'an Deux mil vingt, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice :	11	Procurations :	00
Membres présents :	11	Votants :	11
Absents :	00		

Date de la convocation et de l'affichage : le 1^{er} décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Marc FLOMONT

DELIBERATION N° 25 12 2020 – Fond de concours de la commune vers la
Communauté Urbaine du Grand Reims

Monsieur JACOB, Maire rappelle aux conseillers l'historique de reprise de compétence en matière d'eau potable. Il rappelle aussi que la compétence incombe aujourd'hui à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Il fait lecture aux membres présent de la délibération D15 07 2018 du 03 juillet 2018 concernant le devenir du château d'eau.

Les membres réunis du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

D'allouer un fond de concours valable 2ans à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la destruction du château d'eau sur tour d'un montant de 30 000.00 € qui sera inscrit au Budget 2021.

Charge le Maire de réaliser toutes les démarches légales, administratives et comptables découlant de cette décision.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du 10 décembre 2020

Fait à BRIMONT, 08 décembre 2020
Le Maire

André JACOB

